

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2015

Absent(s) : Mme Gallucio.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le projet d'implantation d'un commerce de proximité étant abandonné, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail de location du logement communal avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Des travaux d'entretien de ce bâtiment sont à prévoir (remplacement des huisseries, façade, conformité électrique). Cédric Paulin a charge du dossier.

Les devis correspondants vont être demandés.

REGULARISATION DE BAUX A FERME

Suite à l'achat de terrains agricoles auprès de M. Colonel-Bertrand, la Commune doit, pour répondre à une exigence de la Safer, louer les parcelles qui étaient exploitées par des agriculteurs avant acquisition.

Par conséquent, le Conseil Municipal accepte :

- la régularisation du bail de location de terrains communaux au profit de M. Rebreyend Paul-Dominique pour intégrer la parcelle A.324 sise à la Combe de la Buissière (2890 m²).
- La signature d'un bail avec M. Fayolle Guy, agriculteur domicilié à La Motte-d'Aveillans pour les parcelles C.640 aux Granges (4.180 m²) et C.206 à la Combe (2820 m²).

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'INSTALLATION DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS A LA MOTTE-D'AVEILLANS

Suite à la demande de la Mairie de la Motte-d'Aveillans de participer aux dépenses liées à la remise en service du D.A.B. (14.000 €), le Conseil Municipal fixe à 1.000 € le montant du soutien accordé.

PROJET DE SEJOUR SCOLAIRE A GUEDELON

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 500 € au séjour (inscrit dans le programme pédagogique) à Guedelon prévu en mars 2016 qui va permettre aux enfants du cycle 2 de partager durant 3 jours les travaux de reconstruction d'un château médiéval avec les techniques de l'époque.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Dans le cadre du partenariat Energies et territoires, le comité de pilotage, constitué d'EDF, de la Communauté de Communes de la Mathesysine et de celle du Trièves, devrait allouer à la commune une subvention de 4.000 € (50%) pour l'acquisition d'une table d'orientation estimée à 8.000 €.

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative budgétaire pour intégrer la dépense et la recette au budget 2015.

VENTE DU VEHICULE DE CHANTIER « SAMBRON »

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce véhicule de chantier (tarif non défini).

VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est prêt et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
Validation unanime.

Le document définitif sera mis à disposition du public en Mairie et en ligne sur le site internet.

QUESTIONS DIVERSES

Délégués communaux au Sigreda

Titulaire : Jean-Claude André.

Suppléant : Richard Passelande

Informations diverses

- Le reboisement de la parcelle n° 5 (mesure compensatoire dans le cadre des travaux de Center Parc).
- La remise en état du chemin de « la Ratte » à la Côte du Crozet sera prise en charge par le Conseil Général dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Promenades et Randonnées.
- Abattage du tilleul devant le café « Molière » prévu avant la fin de l'année.
- Enlèvement de la cabine téléphonique prévue le 20 novembre (projet d'installer à la place un panneau d'affichage réservé aux associations).
- L'autorisation a été délivrée à un camion pizza qui stationnera devant la Mairie le dimanche soir (de 17 h 30 à 22 h).
- Le four de la cantine doit être remplacé, trop exigü pour le réchauffage des plats à partir de 36 enfants et qui ne répond plus aux normes. Coût du nouveau matériel : 3.456 € TTC
- Il faut prévoir le remplacement de Fabienne Parola qui quitte sa fonction le 16 novembre 2015.
Depuis la réunion, le poste a été confié à Virginie Carmona dans le cadre d'un contrat aidé portant sur d'autres missions et actions.
- Le Maire rappelle les scrutins des 6 et 13 décembre 2015 pour les élections régionales.
Le bureau de vote est ouvert de 8 h à 18 h.
- L'édition 2016 de la fête du village est fixée au samedi 9 juillet.

La parole au public

Points évoqués :

- Le montant élevé de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le Maire rappelle que cette taxe est désormais prélevée sur la taxe foncière. Le taux appliqué a été fixé par le Conseil Communautaire pour faire face aux dépenses importantes du service notamment au niveau du transport et de l'incinération des déchets. Des pistes sont à l'étude pour tenter de réduire ces coûts.

Un courrier explicatif de M. Pontier, Président de la Communauté de Communes, sur l'instauration de cette taxe est disponible sur le site internet de la mairie.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.